

Image not found or type unknown



Renouvellement de titre de séjour

Par **sotih_old**, le **25/08/2007** à **09:55**

je ss en france depuis 2001, j'ai eu mon titre de séjour dans le cadre de vie privée et familiale d'un an renouvelable après mon mariage avec une ressortissante française. quelque mois après j'ai décroché un CDI dans un hôpital. un an plus tard mon épouse dépose une demande d'annulation de mariage pour des motifs bien sûr infondés diffamatoires et surtout abusifs. quand mon titre de séjour arrive à expiration en janvier 2004, j'ai sollicité un renouvellement auprès de la préfecture de ma résidence. Comme la procédure judiciaire est engagée, la préfecture m'accordait des titres de séjours de 03 mois renouvelables pendant 03 trimestres, et depuis cela, je n'ai eu aucune suite à mes demandes de renouvellement de titre de séjour malgré que le procès n'a pas eu lieu, est-ce légal ? merci pour votre compréhension et au plaisir de vous lire.